

Votre facture d'eau, c'est :

- la production et la distribution de votre eau potable
- la collecte, le transport et le traitement de vos eaux usées

(si vous êtes raccordés au réseau d'assainissement collectif)



Exemple de facture d'eau sur le périmètre du SYSEG. Les prix unitaires varient selon votre commune de résidence.

Distribution de l'EAU POTABLE

Abonnement

Cette part est fixe.

Pour le délégataire/distributeur (entreprise privée chargée par la collectivité d'exploiter le réseau), l'abonnement couvre les coûts fixes engagés pour la gestion du service (relève des compteurs, facturation...).

Pour la collectivité en charge de la distribution de l'eau potable (SIDESOL, SIMIMO ou SIEMLY selon votre commune de résidence), l'abonnement couvre les charges fixes du service.

Consommation

- La part délégataire/distributeur concerne l'exploitation du service.
- La part syndicale concerne les investissements du syndicat intercommunal (ex. : travaux sur le réseau de distribution d'eau potable)

Collecte et traitement des EAUX USEES

Abonnement

Cette part est fixe. Elle permet d'assurer le fonctionnement du service (charges fixes du service).

Consommation

Cette part est variable en fonction de votre consommation d'eau.

Elle permet :

- au distributeur/délégataire d'assurer l'exploitation des réseaux et de la station d'épuration,
- au SYSEG de financer les travaux d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé					
	relevé	26.05.2020	2910	2821	89	89					
						volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU											
Abonnement (part distributeur)								9,88		5,50 %	
Abonnement (part syndicale)									14,74	5,50 %	
Consommation (part distributeur)											
DU 29/11/2019 AU 31/12/2019						17	0,4113	6,99		5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020						13	0,4179	5,43		5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020 tranche 2						30	0,4179	12,54		5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020 tranche 3						29	0,4179	12,12		5,50 %	
Consommation (part syndicale)											
DU 29/11/2019 AU 31/12/2019						17	0,4600		7,82	5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020						13	0,4600		5,98	5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020 tranche 2						30	0,7000		21,00	5,50 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020 tranche 3						29	0,9400		27,26	5,50 %	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)						89	0,0800		7,12	5,50 %	
Sous-total HT											130,88
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES											
Abonnement (part SYSEG)									6,94	10,00 %	
Consommation (part SYSEG)											
DU 29/11/2019 AU 31/12/2019						17	0,6905		11,74	10,00 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020						72	0,7079		50,97	10,00 %	
Consommation (part distributeur)											
DU 29/11/2019 AU 31/12/2019						17	0,8307	14,12		10,00 %	
DU 01/01/2020 AU 26/05/2020						72	0,8385	60,37		10,00 %	
Sous-total HT											144,14
ORGANISMES PUBLICS											
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)						89	0,2700		24,03	5,50 %	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)						89	0,1500		13,35	10,00 %	
Sous-total HT											37,38
Sous-total HT par bénéficiaire											312,40

← Votre consommation annuelle d'eau potable en m³

Celle-ci sert de référence pour connaître votre volume d'eaux usées transporté et traité à la station d'épuration à Givors.

← Cet impôt est réinvesti par l'agence de l'eau pour renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates. Il est calculé en fonction de votre consommation d'eau.

← Montant annuel de votre facture.

Il correspond à votre contribution financière pour la production, la distribution et la dépollution de l'eau que vous consommez.

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
154,91 €	5,50 %	8,52 €
157,49 €	10,00 %	15,75 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
312,40 €	24,27 €	336,67 €	336,67 €

Cet impôt est réinvesti par l'agence de l'eau pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. Il est calculé en fonction de votre consommation d'eau.